

Département  
**VOSGES**  
Canton  
**REMIREMONT**  
Commune  
**LE THOLY**

## ARRÊTE DU MAIRE

**POLICE MUNICIPALE – FERMETURE A LA CIRCULATION**  
**VC 5 "Route du Petit Paradis" entre la place du Général Leclerc et l'intersection**  
**Route du Petit Tholy et du Chemin du Pin**  
**INTERDICTION DE STATIONNER « Place des Combattants d'AFN »**  
**"Marché du Terroir" – Vendredi 25 juillet 2025**

Le Maire de la Commune de **LE THOLY** :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses Articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-3 ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L411-1, R411-1 à R411-9, R411-21-1 et R412-29 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1ère et 8ème parties, relative à la signalisation temporaire ;

VU l'organisation d'un marché du terroir par le Comité des Fêtes de Le Tholy devant la salle polyvalente, place des Combattants d'AFN, place du Général Leclerc et sur la VC N°6 dite « route du Petit Paradis » ;

Considérant qu'il convient de restreindre la circulation automobile pendant le déroulement de cette manifestation afin d'assurer la sécurité des exposants et des piétons ;

### ARRÊTE :

**Article 1** : La circulation automobile est interdite **du Vendredi 25 juillet 2025 de 13 heures 00 au Samedi 26 juillet 2025, 00 heures 30** sur la V.C. n° 5 dite "route du Petit Paradis", de son intersection avec la place du Général Leclerc jusqu'au carrefour avec la VC 39 dite « Chemin du Pin ».

**Article 2** : Le stationnement est interdit le long de la VC 5 du **25 juillet 2025 à 00 heures 00 au 26 juillet 2025 à 00 heures 30**.

**Article 3** : La circulation sera déviée par la VC 39 dite « Chemin du Pin ».

**Article 4** : Le Comité des Fêtes procédera à la pose de de la signalisation adéquate.

**Article 5** : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de GERARDMER
- Monsieur Stéphane LASCHWENG, Président du Comité des Fêtes de Le Tholy
- M. le Chef de Centre CPI LE THOLY
- Responsable des services techniques
- Affichage aux lieux habituels

Fait à LE THOLY, le 21 juillet 2025

Le Maire,

Anicet JACQUEMIN

